

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2142

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 52

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« dédiés »

le mot :

« appropriés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.